

Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle B (Sciences chimiques et Sciences des matériaux), emploi-type Technicienne en chimie et sciences physiques, session 2025, dans les académies de GRENOBLE et LYON.

Le président de l'Université Jean Monnet Saint-Etienne,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2025 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies de GRENOBLE et LYON, au titre de l'année 2025 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle B (Sciences chimiques et Sciences des matériaux), emploi-type Technicienne en chimie et sciences physiques, au titre de l'année 2025, dans les académies de GRENOBLE et LYON :

Madame CHABOUD Mélanie, professeure certifiée et assimilée de classe normale, présidente, Rectorat de l'académie de Lyon, Lyon.

Monsieur PIOT Alain, ingénieur d'études de classe normale, vice-président, Université Jean Monnet, Saint-Étienne.

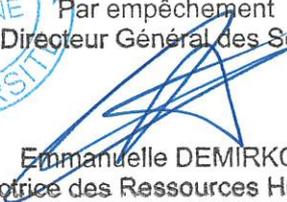
Madame CREPET Agnès, ingénieure d'études hors classe, experte, Centre national de la recherche scientifique, Lyon.

Monsieur BLOYON Jean-Marc, professeur certifié et assimilé hors classe, Rectorat de l'académie de Grenoble, Grenoble.

Monsieur PROCHAZKA Frédéric, maître de conférences hors classe, Université Jean Monnet, Saint-Étienne.

Madame NOUVET Maryline, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, suppléante, Université Jean Monnet, Saint-Étienne.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à  le
Pour le Président et par délégation
Par empêchement
du Directeur Général des Services

Emmanuelle DEMIRKOL
Directrice des Ressources Humaines